Bulletin Municipal

www.saint-georges-les-landes.fr

Saint Georges les Landes

N°31 Edition 2018

Sommaire

Le Mot du Maire ..... pages 1 et 2

Les réunions du conseil municipal ..... pages 3 à 7

Vœux du Maire et Arbre de Noël 2017 ..... page 8

Etat Civil 2017 ..... page 9

Information..... pages 10 à 14

La vie des associations..... pages 15 à 23

Le coin de notre facteur poète ..... pages 24 et 25

La vie de notre commune il y a 50 ans ..... page 26

Espace détente ..... page 27

Dates à retenir pour 2018..... page 28

Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2017 a été une année d'élections, changement de président et de députée.

La nouvelle communauté de communes Haut Limousin en Marche a été mise en place, ce n'est pas toujours facile de travailler avec 43 communes, les réunions sont nombreuses et souvent éloignées (30 à 60 km).

Lors de l'année écoulée :

- les travaux concernant le plancher de la salle des fêtes et le plafond de la cuisine sont terminés,
- la rénovation du logement au-dessus de la Mairie est bien avancée,
- le moteur de volée de la cloche 1 a été remplacé,
- les panneaux de villages et signalisation ont été achetés, la pose est en cours,
- en voirie le dérasement des bas cotés et fossés de la route du Puy De Mont et du Moulin de Puy Laurent ont été exécutés.

L'aménagement des abords de la Mairie va se faire en début d'année, les matériaux sont livrés.

Prévisions des travaux 2018, avec demandes de subventions :

- Clocher de l'église (charpente en mauvais état)
- Eclairage public pose de lampes à basse consommation.

Concernant la communauté de Communes :

Commission développement économique : le conseil communautaire décide de solliciter pour St Georges les Landes et Mailhac sur Benaize la réalisation de montée en débit, coût de l'opération 140 000 €.

Voirie : il est prévu la réfection du pont de Jagon, estimation 30 520 € HT.

Du 18 janvier au 17 février 2018 se déroulera le recensement de la population sur la commune, réservez un bon accueil à l'agent recenseur.

Je vous présente tous mes vœux de bonheur pour la nouvelle année et surtout une très bonne santé, que 2018 vous apporte beaucoup de joie et de satisfaction.

A mes vœux j'associe également ceux du conseil municipal.

Joël LACHAISE

Réunions du conseil municipal

Séance du mardi 20 janvier 2017 à 17h30

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, GUYON Jean Claude, COURET François, M. PECH Michel, Mmes LEMAITRE Géraldine et LEBOURG Jeannine.
Absents excusés : Mme SINQUIN Christine, Mme DUJARDIN Augustine et M. DEMANGHON Jean-Claude.
Secrétaire de séance : Mme LEMAITRE Géraldine.

- ✓ Délibération portant sur l'achat en commun d'une mini pelle entre les communes de Cromac et Saint Georges les Landes, élaboration d'une convention, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant sur la mise en place de l'entretien professionnel, entretien réalisé chaque année par le supérieur hiérarchique direct ; le Maire, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Questions diverses :
  - Début des travaux dans le logement au-dessus de la Mairie ;
  - Fermeture du « Cochon Fidèle », se renseigner pour acheter la licence ;
  - Trous chemin du Coury : relancer l'exploitant du bois pour faire remettre le chemin en état.

Clôture à 18H40.

Séance du jeudi 16 février 2017 à 18h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, COURET François, Mme DUJARDIN Augustine, MM. DEMANGHON Jean-Claude, PECH Michel et Mme LEBOURG Jeannine.
Absents excusés : Mme SINQUIN Christine, Mme LEMAITRE Géraldine et M. GUYON Jean-Claude a donné pouvoir à M. COURET François.
Secrétaire de séance : M. COURET François.

- ✓ Délibération portant sur l'achat de la licence IV, le bar-brasserie « Au Cochon Fidèle » a fermé en fin d'année, afin de conserver la licence sur la commune, la commune décide d'acheter la licence au prix de 3 500 €, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, les fonctions d'élu local sont gratuites, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal décide de fixer à 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique l'indemnité du Maire et à 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique l'indemnité des deux adjoints, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Questions diverses :
  - Début des travaux salle de Bantard par la Sarl IMBERT, plancher salle et plafond cuisine ;
  - Une partie du mur du cimetière est tombée coté champ : travaux à réaliser par l'employé communal ;

- Salle du Bourg : la dernière locataire n'était pas contente. A l'avenir louer la salle en précisant qu'elle doit être libérée le dimanche à 16h, après un état des lieux, en saison de Foot et en-dehors de la saison de Foot état des lieux le lundi.
- Achat d'un micro-ondes pour la salle des Fêtes.

Clôture à 19H20.

Séance du jeudi 13 avril 2017 à 20h30

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, GUYON Jean Claude, COURET François, Mme DUJARDIN Augustine, M. DEMANGHON Jean-Claude, et Mme LEBOURG Jeannine.
Absents excusés : Mme SINQUIN Christine, M. PECH Michel et Mme LEMAITRE Géraldine a donné pouvoir à M. LACHAISE Joël.
Secrétaire de séance : M. GUYON Jean Claude.

- ✓ Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion dressé par M. PECH Jacques ;
- ✓ Délibération portant sur le vote du compte administratif 2016, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant affectation du résultat, adoptée à l'unanimité

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	17 263,90
Excédent d'investissement antérieur reporté	58 896,64

Solde d'exécution section investissement

Solde d'exécution de l'exercice	34 907,58
Solde d'exécution cumulé	93 804,22

Restes à réaliser au 31/12/2016

Dépenses d'investissement	- 80 700,00
Recettes d'investissement	46 500,00
Solde	- 34 200,00

Besoin financement section investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	93 804,22
Rappel du solde des restes à réaliser	- 34 200,00
Besoin de financement total	AUCUN

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	22 232,89
Résultat antérieur	17 263,90
Total à affecter	39 496.79

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation

Besoin financement section investissement (1068)	AUCUN
Financement supplémentaire investissement (1068)	AUCUN
Restes sur excédent de fonctionnement (002)	39 496.79

- ✓ Délibération fixant les taux d'imposition pour l'année 2017, mêmes taux que l'année précédente ;

	Bases Imposition 2017	Taux	Produit fiscal attendu
Habitation	217 000,00	11,61	25 194
Foncière (bâti)	149 400,00	16,62	24 830
Foncière (non bâti)	29 000,00	61,99	17 977

- ✓ Délibération portant sur l'attribution des subventions 2017

  Genêts d'Or ---------- 650,00 €
  Anciens Combattants----------100,00 €
  ACCA ----------320,00 €
  Comité des Fêtes ----------500,00 €
  Football Club St Georges ----------500,00 €
  Secours Populaire ---------- 60,00 €
  Société de Pêche St Sulpice ---------- 50,00 €
  Médecins du Monde ---------- 38,00 €
  Prévention routière---------- 15,00 €
  Mutilés St Sulpice ---------- 15,00 €
  Paralysés de France ---------- 22,00 €
  Sports vélos du Pays de Basse Marche - 50,00 €
  Conciliateur de Justice---------- 30,00 €
  Association coopérative USEP ----------200,00 €
  Avenir Nord Foot 87 ----------150,00 €
  Amicale du Cochonnet de la Benaize ---- 50,00 €
  Solidarité Paysans Limousin ---------- 50,00 €
  Histoires et légendes de Las Croux------100,00 €
  Mondial de tonte de moutons ---------- 50,00 €

  adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant participation aux frais de voyage pédagogique en Espagne, pour deux enfants de la commune, dont un est en garde alternée, Monsieur COURET François, directement intéressé, ne participe pas au vote, la commune décide d'attribuer une participation financière de 80 € par enfant, et la moitié pour l'enfant en garde alternée la somme de 120 € sera prévue au budget primitif ; adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant sur les travaux 2017

  Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les travaux 2017 comme suit :
  - Travaux de voirie Le Puy de Mont et Le Moulin de Puy Laurent
  - Remplacement du moteur de volée de la cloche 1,
  - Panneaux de signalisation directionnelle,
  - Achat porte engin pour mini pelle,
  - Achat licence IV.

  Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 ;
- ✓ Délibération approuvant le Budget Primitif 2017, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant sur la détermination du taux de promotion pour l'avancement de grade, taux fixé à 100 % pour l'avancement de grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant sur le contrat d'entretien d'éclairage public, nouveau contrat quatre passages par an au lieu de six, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant sur l'achat en commun d'un porte engin pour la mini pelle entre les communes de Cromac et Saint Georges les Landes, pour un montant de 6000 €, pris en charge par la commune de Cromac, une convention définissant les modalités de remboursement sera prise entre les deux communes, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Questions diverses :
  - Composition du bureau de vote pour l'élection présidentielle dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017, fermeture du bureau à 19 h 00 ;
  - Fin des travaux salle Bantard (sol salle et plafond cuisine) ;
  - Achat licence IV : Notaire prépare l'acte de vente, date de signature non fixée ;
  - Audit du cimetière réalisé par le groupe Elabor 10 783, 44 € TTC ;
  - Achat d'une benne 3 points DESVOYS 684 € TTC ;
  - Demande de réunion Foot le 23 avril sous le préau de la Salle de Bantard.

Clôture à 22H30.

Séance du mercredi 27 septembre 2017 à 20h30

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, Mme DUJARDIN Augustine, M. GUYON Jean-Claude, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mme SINQUIN Christine, Mme LEMAITRE Géraldine M. PECH Michel et Mme LEBOURG Jeannine.
Absents excusés : M. COURET François
Secrétaire de séance : Mme LEMAITRE Géraldine.

- ✓ Délibération portant sur les travaux 2018 : changement des lampes mercure devis Allez & Cie d'un montant de 5 971,04 € HT et réfection du clocher de l'église devise EP Charpente d'un montant de 39 067,00 € HT, Monsieur le Maire est chargé de solliciter les subventions, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe et portant modification du tableau des effectifs, suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 15 juin 2017 pour l'avancement de grade au 15 avril 2017, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Ajout à l'ordre du jour : Délibération fixant le montant de la location de la salle de Bantard pour les 30 ans de la CUMA la Chézalandes, Monsieur le Maire propose de fixer le montant à 105 € pour cette occasion, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Questions diverses :
  - Achat d'une tondeuse en 2018 : la tondeuse actuelle a plus de 15 ans, demander des devis ;
  - Elagage des arbres en bordure des routes communales : les propriétaires des arbres doivent les élaguer ;
  - Ecoulement de l'eau à Jagon sous le hangar appartenant à M. MARCHEGUET : buser dans le champ ;
  - Avancement des travaux dans le logement : le placo est terminé, il reste la peinture, demander un devis pour la peinture ;
  - Fourneau salle Bantard en mauvais état, les derniers locataires ont eu des difficultés à l'allumer : il faut compter environ 2 500 € ;
  - Peinture salle du Bourg : si le travail du peintre dans le logement est correct, un devis pour la salle lui sera demandé ;
  - Résoudre rapidement le problème de la coupe de bois dans le terrain communal à Jagon.

Clôture à 22H00.

Séance du vendredi 10 novembre 2017 à 20h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, COURET François, Mme DUJARDIN Augustine, M. GUYON Jean-Claude, M. DEMANGHON Jean-Claude et Mme LEBOURG Jeannine.
Absents excusés : Mme SINQUIN Christine, Mme LEMAITRE Géraldine et M. PECH Michel.
Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

- ✓ Délibération portant convention de groupement de commande Etude patrimoniale d'analyse du fonctionnement, de transfert de compétences et de schémas directeurs Eau et Assainissement, La loi NOTRe prévoit de transférer aux Communautés de Communes la compétence Eau-assainissement en 2020, il convient de réaliser un état des lieux de l'existant ; adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Délibération portant attribution d'indemnité au receveur municipal : indemnité de conseil au taux de 100 % par an et indemnité de confection des documents budgétaires, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Ajout à l'ordre du jour : Délibération portant sur le mandatement avant le vote du Budget Primitif 2018, afin de pouvoir mandater les dépenses en fonctionnement sur la base du

budget précédent, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, adoptée à l'unanimité ;

- ✓ Ajout à l'ordre du jour : Délibération portant sur l'achat en commun d'un porte engin pour la mini pelle, entre les communes de Cromac et Saint Georges les Landes, montant total de l'acquisition 11 300 € TTC, pris en charge par la commune de Cromac, la participation financière de chaque commune sera calculée sur le prix TTC à part égale, adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Questions diverses :
  - Devis peinture logement étage : le devis retenu Sarl Nuance d'été d'un montant de 3 837,48 € TTC, peinture comprise ;
  - Distribution des colis de Noël samedi 16 décembre 2017, 53 colis ordinaires, 4 colis maison de retraite ;
  - Arbre de Noël samedi 23 décembre 2017 à 14 heures, 19 enfants ;
  - Vœux du Maire Samedi 6 janvier 2018 à 19h00 ;
  - Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018 ;
  - Fourneau salle Bantard en mauvais état, les derniers locataires ont eu des difficultés à l'allumer : il faut compter environ 2 500 € ;
  - Vœux de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche lundi 15 janvier 2018 à Bellac au Théâtre du Cloître, les conseillers municipaux et les présidents d'association vont recevoir une invitation ;
  - Prévoir l'achat d'un fourneau à la salle des Fêtes de Bantard au Budget 2018, pour un montant d'environ 2 000 € ;
  - Décharge sauvage le Coury : faire une clôture ;
  - Cérémonie du 11 novembre à 11h30 ;
  - Cimetière : poser un grillage sur le portail arrière ;
  - Trou sur accotement au Gros Chêne.

Clôture à 21H15.

Séance du mercredi 06 décembre 2017 à 20h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, COURET François, Mme DUJARDIN Augustine, M. GUYON Jean-Claude, M. DEMANGHON Jean-Claude et Mme LEBOURG Jeannine.
Absents excusés : Mme SINQUIN Christine, Mme LEMAITRE Géraldine et M. PECH Michel.
Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

- ✓ Délibération portant approbation des statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche.
  - Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace (Plan Local d'Urbanisme…), développement économique (zone d'activité industrielle, soutien aux activités commerciales, promotion du tourisme…), Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ordures ménagères, accueil des gens du voyage
  - Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement, voirie, politique du logement et du cadre de vie, politique de la ville, équipements culturels, sportifs et d'enseignement
  - Compétences supplémentaires : Aménagement numérique, loisirs et tourisme, enfance et jeunesse, scolaire et périscolaire, services à la population, assainissement … ; adoptée à l'unanimité ;
- ✓ Ajout à l'ordre du jour : Délibération portant création du poste d'agent recenseur pour le recensement de la population en 2018, adoptée à l'unanimité ;

- ✓ Questions diverses :
  - Fin des travaux de peinture dans le logement au- dessus de la Mairie ;
  - Distribution des invitations pour la cérémonie des vœux du Maire le jour de la distribution des colis (samedi 16 décembre).

Clôture à 20H25.

Voeux du Maire 2017

Arbre de Noël 2017

Etat Civil 2017

Mariage

Yves, Mario GAUTRY et Patricia, Marie CHANTON le 24 juin,
domiciliés à Nanterre (92).

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Marie Louise MICHAUD, veuve de Georges, Fernand, Adrien BRIARD,
domiciliée 1 Le Gros Chêne, décédée le 10 avril à Magnac-Laval (Haute-Vienne), âgée de 92 ans ;

Daniel, Jean BUJAUD, célibataire,
domicilié 14 rue du Poète, décédé le 31 juillet à St Georges les Landes (Haute-Vienne), âgé de 46 ans ;

Ont été inhumés dans le cimetière de St Georges les Landes :

Jean-Pierre DESPRES, époux de Paulette CARON
décédé le 8 février à Montfermeil (Seine St Denis), âgé de 72 ans ;

Mireille PINGNELAIN, divorcée de Ricardo OVAN
décédée le 24 avril à Azérables (Creuse), âgée de 68 ans ;

Andrée, Alice BROCHET, veuve de Albert, Camille GIRAUD
décédée le 14 juillet à Magnac-Laval (Haute-Vienne), âgée de 88 ans.

Toute notre sympathie aux familles éprouvées.

INFORMATION

Recensement de la population en 2018

Le recensement de la population se déroulera du **18 janvier au 17 février 2018**. Madame LOUIS Magalie a été recrutée comme agent recenseur, elle se présentera chez vous munie de sa carte officielle, elle vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours. Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

Vos informations personnelles sont protégées, seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin...

Enquête publique sur le projet de déclaration d'intérêt général relative aux actions du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Par arrêté, en date du 19 décembre 2017, portant organisation de l'enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général relative aux actions du Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les bassins versants de l'Asse, la Benaize, le Bel Rio, le Narablon et le Salleron, Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents dit qu'il sera procédé à une enquête publique du 1**9 janvier au 20 février 2018 inclus.**

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la dispositon du public pendant la durée de l'enquête, en mairie de : Arnac la Poste, Azat le Ris, Cromac, Dompierre les Eglises, Jouac, Les Grands Chézeaux, Lussac les Eglises, Mailhac sur Benaize, Saint Georges les Landes, Saint Hilaire la Treille, Saint Léger Magnazeix, Saint Martin le Mault, Saint Sulpice les Feuilles, Tersannes et Verneuil Moustiers.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences : le 19 janvier à la Mairie de Magnac Laval de 9h à 12h, le 31 janvier à la Mairie d'Azat le Ris de 9h à 12h, le 9 février à la Mairie de Lussac les Eglises de 14h à 17h et le 20 février à la Mairie de Saint Sulpice les Feuilles de 14 h à 17h.

Bibliothèque réseau lecture Brame-Benaize

La bibliothèque est ouverte tous les jours aux heures d'ouverture du secrétariat, le prêt est gratuit sur simple inscription du lecteur.

Pacs (Pacte civil de solidarité)

L'enregistrement des pactes civils de solidarité est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisatin de la justice du XXIe siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Le notaire enregistrera toujours les PACS.

Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages

L'Insee réalise, entre le **25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018**, l'enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du **1er février au 30 avril 2018**, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Déploiement du compteur Linky

Enedis procédera au remplacement des anciens compteurs ERDF par des compteurs Linky en 2020.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018, qu'elle vous apporte joie, bonheur et surtout santé.

Comme chaque année, je vous fais part des dates des différentes manifestations :

Samedi 24 mars : Course UFOLEP et Repas dansant ;
Samedi 23 juin : Soirée Moules-Frites et Feu de St Jean ;

En espérant vous y accueillir nombreux, dans la joie et la bonne humeur, je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année.

Le Président, Michel RIVAUD.

Les Genêts d'Or

Les membres de l'Association « Les Genêts d'Or de Saint Georges les Landes » vous présentent leurs vœux les plus sincères pour l'année 2018 : bonheur et santé pour tous ainsi que pour ceux qui vous sont chers.

Ayons une pensée particulière pour ceux qui sont touchés par la maladie.

Notre association, composée de bénévoles, propose de réunir les personnes de plus de 60 ans à la salle des fêtes de Bantard.

Cette année encore, nous serons heureux de vous accueillir :

- le samedi 13 janvier à 14h30 pour partager la galette des Rois
- et le samedi 26 mai 2018 à 12h pour notre repas annuel.

Nous espérons que vous serez nombreux à profiter de ces moments de convivialité et de partage.

Bonne et heureuse année.

Le Président, Gilbert **SIMONNEAU**.

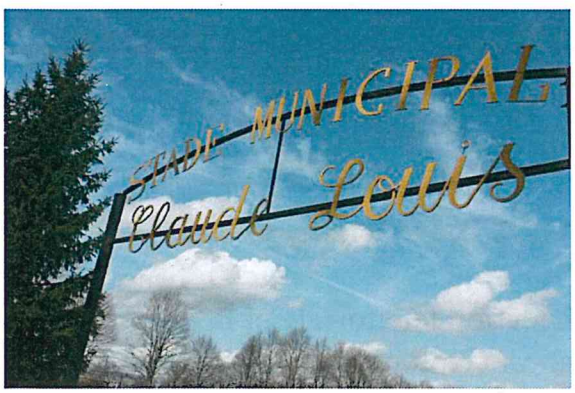

Le Football Club de St Georges

En marge de cette nouvelle année, tous les membres actifs du Football Club de Saint Georges les Landes présentent ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'ensemble des habitants et à leur famille.

Pour revenir sur la saison dernière, notre bilan est plutôt positif puisque notre objectif du maintien a été atteint avec un très bon groupe, une équipe soudée et une très bonne ambiance qui a toujours fait la richesse de notre club. Nous finissons ainsi à la 8ème place en championnat.

S'agissant de la saison en cours, nous avons de nouveau eu la bonne surprise d'attirer encore de nouveaux joueurs. De ce fait, au vu des effectifs, nous avons décidé d'engager une 2ème équipe qui évolue en 5ème division, chose qui n'était pas arrivée depuis 13 ans.

Preuve que notre club n'a pas encore vécu ses dernières années !

Monsieur le Maire ainsi qu'une partie de nos joueurs et dirigeants profitent de l'occasion pour vous présenter notre nouveau jeu de maillot inauguré en fin d'année, offert par les établissements Ima'Jean's by Maillochon.

Voici quelques dates à retenir pour l'année à venir :

- Jeudi 10 mai 2018 : LOTO (Bantard) ;
- Samedi 19 mai 2018 : BANQUET (Bantard) ;
- **Samedi** 09 juin 2018 : TOURNOI toute la journée, MECHOUI (Stade) ;
- Samedi 21 juillet 2018 : SOIREE ENTRECOTES (Bantard) ;
- Dimanche 22 juillet 2018 : PETANQUE (Après midi à Bantard).

Enfin, comme chaque année, le club tient à remercier tous les bénévoles présents lors de la préparation de chaque événement.

En espérant vous voir nombreux à encourager et supporter votre club…

Le président, Ludovic AUCHARLES

Acmd

Aide Collective pour le Maintien à Domicile

Notre association en 2015, avec la modification territoriale et la disparition des cantons a dû changer de nom. L'**A**ssociation **C**antonale de **M**aintien à **D**omicile devient **A**ide **C**ollective pour le **M**aintien à **D**omicile.
Notre en-tête volontairement, reste le même.
Dans les faits, il n'y a aucun changement, l'association est toujours liée aux communes signataires lors de sa création, elle intervient donc sur le même territoire géographique.

L'**Acmd** s'adresse aux personnes âgées et ou handicapées dans le but de les aider dans la vie quotidienne.
L'**Acmd** agit en qualité de **mandataire**, c'est à dire qu'elle peut sélectionner et proposer du personnel intervenant à votre domicile dont vous devenez **l'employeur**.
Notre service, gère les formalités administratives liées à cet emploi.

Le personnel peut réaliser différentes tâches de la vie courante, par exemple:
-Effectuer des courses
-Préparer, réaliser et aider à prendre les repas
-Entretenir le logement, le linge
-Aider au lever, au coucher, à la toilette (non médicalisée), à l'habillement, aux déplacements
-Effectuer des gardes jour et nuit sept jours sur sept.

Notre service mandataire d'aide au maintien à domicile s'engage à :
-Proposer un personnel adapté à votre situation
-Déterminer avec vous les missions et tâches de votre employé, afin de répondre à vos attentes et vos besoins
-Organiser avec vous la mise en place et le suivi des interventions

Pour tous les renseignements et la mise en place de ces services, vous pouvez prendre contact avec **Sarah Gomez** du **lundi au vendredi** de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h15 sauf le mercredi après-midi au centre médico-social de St Sulpice Les Feuilles, 2 rue du stade. Tel: **05 55 76 79 49**

Bonne année 2018. Le Président: Yannick Vittu

Connaissez-vous l'endroit où l'on peut trouver les **programmes de cinéma** et des salles de spectacle, des **idées de sorties et de visites** lorsque vous hébergez de la famille ou des amis, de l'aide pour organiser vos prochaines **vacances**, un point **wifi** gratuit, les itinéraires de **randonnées** et les prochaines **brocantes** autour de chez vous ou de l'aide pour organiser et promouvoir vos **événements** en tant qu'**association**?

... C'est l'office de tourisme!

Nos principales missions :

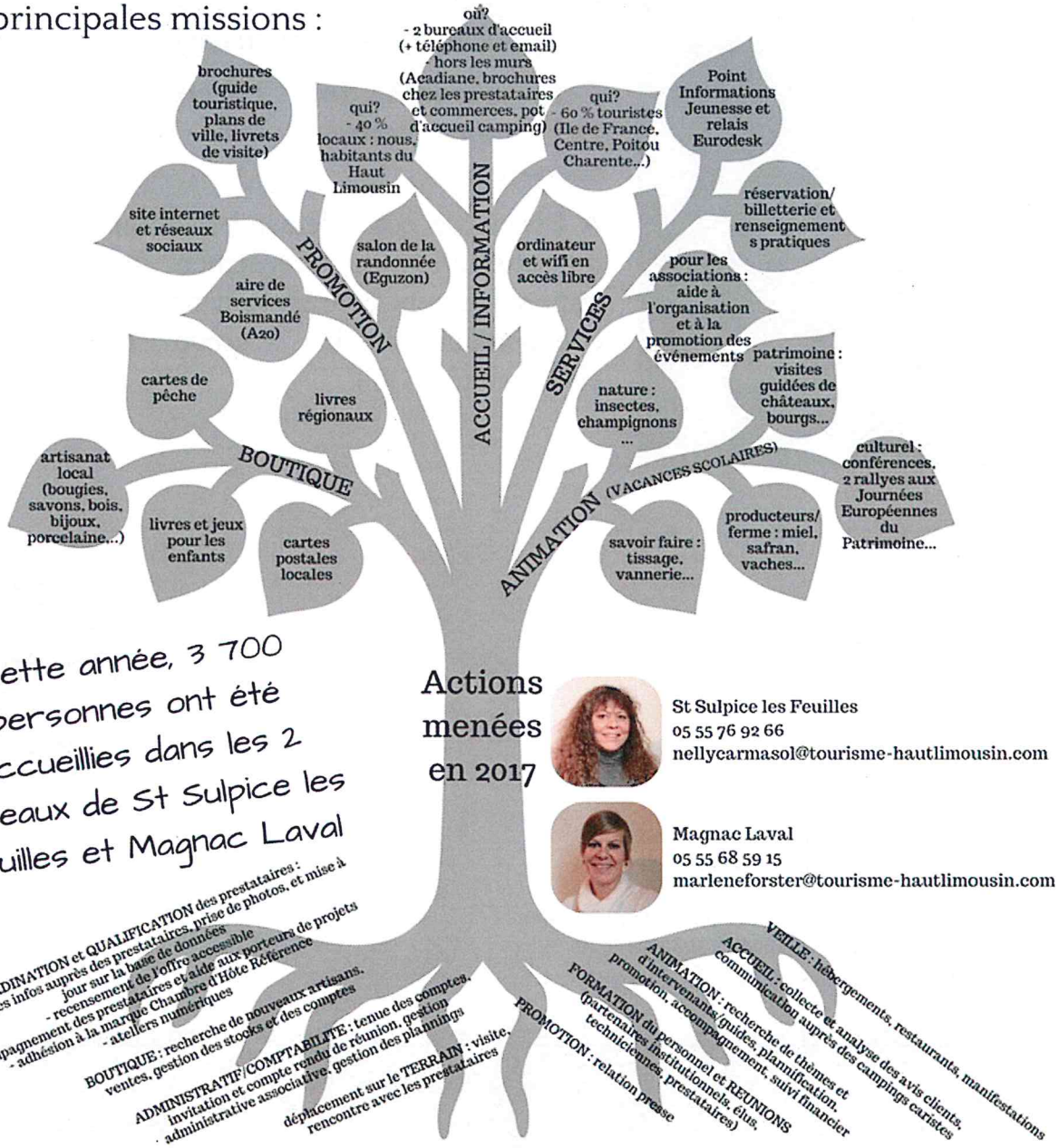

...Dès janvier 2018, la fusion des 4 offices de tourisme donnera naissance à une nouvelle structure (EPIC) à l'échelle du Pays du Haut Limousin...

Centre du service national de Limoges

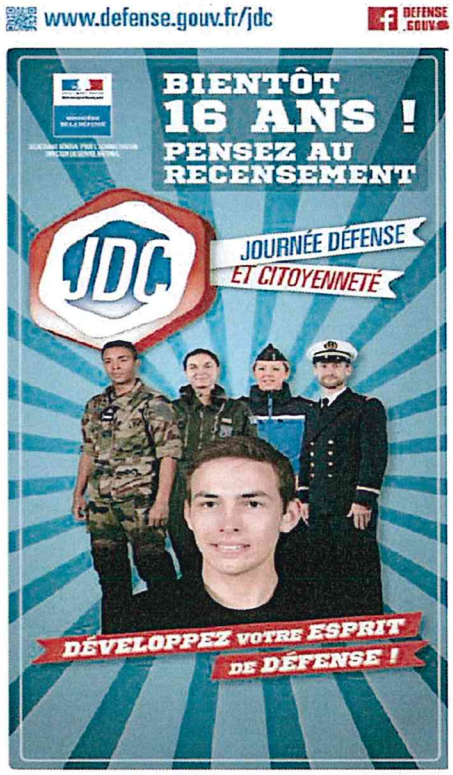

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :
http://www.mon-service-public.fr
En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges
Accueil téléphonique uniquement :
05 55 12 69 92
Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00
Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30
csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Vienne

L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...
Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...

L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, ...
- **Accession à la propriété :** études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres, ...
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, ...
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, ...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'ANAH, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts, ...

ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 10 89 89
Horaires : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

www.adil87.org

Des permanences ont lieu près de chez vous : Bellac, Bessines, Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche et à la CAF.
Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Benaize

Un record de consommation d'eau potable a été constaté cette année du à la longue période sans précipitation entre juin et novembre. Il a fallu jongler entre les différentes ressources pour assurer la continuité de l'approvisionnement. Le niveau très bas des puits invite à économiser l'eau et à vérifier les installations surtout pour les maisons inoccupées.

Travaux

Le système de sectorisation du réseau et de télégestion est opérationnel depuis septembre 2017. Il permet d'être alerté sans délai en cas de fuite sur une canalisation et de la localiser plus rapidement. Il permet également une surveillance continue et une commande à distance des installations.

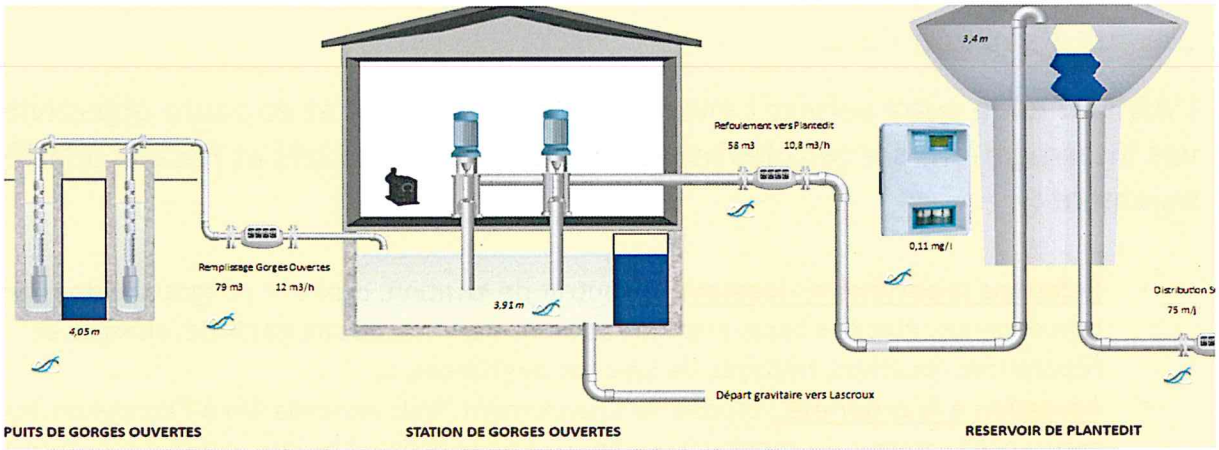

Les travaux de mises aux normes des ouvrages sont pratiquement terminés, reste à ce jour la pose d'échelles en résine dans les différents réservoirs, opération nécessitant la vidange de ces réservoirs. De nombreux travaux sont prévus pour 2018 et 2019 afin de réhabiliter certaines installations et de mieux protéger les captages.

Le captage de Bantard

Plateforme sur le puits des Lilas

SIAEP de la Benaize - 1 place du 8 mai 1945 - 87160 Cromac
Tel : 05 55 76 44 10 - Adresse mail : aep.la-benaize@laposte.fr

Protégez votre compteur d'eau contre

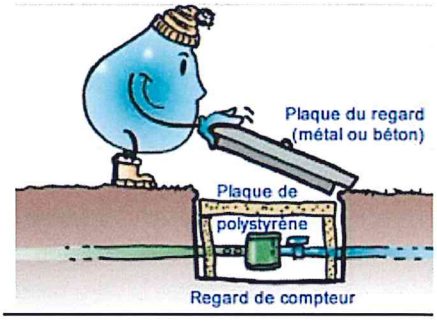

Compteur à l'extérieur : isolez-le correctement
Si votre compteur n'est pas situé dans un regard enterré, spécialement conçu pour lutter contre le gel, protégez-le avec des plaques de polyuréthane ou de polystyrène extrudé. Tous les autres matériaux absorbent l'humidité, ils favorisent donc le gel et sont souvent détruits par les rongeurs.

Compteur à l'intérieur : protégez-le du froid
Ne coupez pas complètement le chauffage en période de froid. Dans un garage ou une cave, évitez les courants d'air. Utilisez des isolants du commerce pour protéger compteur et canalisations.
Absence prolongée : vidangez votre installation
- Fermez le robinet d'arrêt général, puis ouvrez simultanément les robinets de votre installation, afin que l'eau présente dans les canalisations s'écoule ;
- Ouvrez le robinet de purge (s'il existe, il est situé entre le compteur d'eau et vos robinets intérieurs) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus ;
- Refermez le robinet de purge ainsi que tous les robinets de votre installation.

Vous déménagez quelles formalités ?

Lors de votre déménagement, vous devez résilier votre abonnement auprès du SIAEP de la Benaize en fournissant les éléments suivants :

- votre relevé de compteur (uniquement les chiffres noirs apparents) pour vous assurer que la facture que vous allez recevoir correspond bien à votre consommation personnelle,
- votre date de déménagement ou de vente,
- votre nouvelle adresse afin de vous adresser votre facture d'arrêt de compte,
- votre relevé d'identité bancaire (RIB) afin de vous rembourser un éventuel trop perçu,
- le nom du prochain occupant si vous le connaissez.

Si votre ancien logement a vocation à rester vacant après votre départ, nous vous conseillons de demander une fermeture du branchement d'eau. Cette démarche de sécurité permettra de limiter les risques de fuite et de prévenir l'éventuel gel des canalisations (coût 50 € HT).

Vous emménagez quelles formalités ?

Pour votre emménagement et souscrire un abonnement, vous devez fournir au SIAEP de la Benaize certains renseignements et documents:-

- nom et prénom du nouvel abonné
- adresse du logement,
- adresse de facturation,
- copie d'une pièce d'identité,
- numéro de SIRET pour une société, EURL, EARL, GAEC,...
- relevé d'identité bancaire (RIB),
- copie du bail (pour une location) ou attestation notariale en cas d'achat,

Vous devez demander la réouverture du branchement (coût 50 € HT) si celui-ci avait été fermé.

Le coin de notre « facteur poète »

Grain d'espoir

Pour être heureux sur terre
La vraie bonté vaut mieux que l'or
Le reste au fond ne compte guère
Car la Bonté est un trésor.

Celui qui a beaucoup d'argent
N'est pas toujours un être heureux
Celui qui a trop peu d'argent
Sera toujours un besogneux.

L'argent ne fait pas le bonheur
Mais supprime la pauvreté
Il vaudrait mieux avoir bon cœur
Que d'avoir de la vanité.

Le vaniteux n'est qu'un gredin
Qui dédaigne les bonnes choses
Pour lui la vie n'est qu'un jardin
Mais un jardin privé de ROSES

Et les jardins privés de FLEURS
Sont des jardins bien tristes à voir
Oh ! si les gens étaient meilleurs
Ils planteraient...un Grain d'ESPOIR.

Et cet ESPOIR qui fleurirait
Dans tous les jardins de ce monde
Au genre humain annoncerait
La PAIX sur notre mappemonde.

Oh ! que fleurisse cette fleur
Et que chacun cueille un bouquet
Un gros bouquet Porte-Bonheur
Encore plus beau que le muguet.

Henri « Julot » MONJOVIS

L'abeille et la fourmi

Une vaillante abeille et une intelligente fourmi
Etaient devenues d'inséparables amies...
L'abeille voltigeait de fleur en fleur
Cueillant de quoi faire le miel le meilleur
La fourmi de son côté trottinait sur la terre
Ramassant l'été de quoi manger l'hiver...

Un jour la fourmi dit à l'abeille
« Toi qui voles dans les airs et vois mille merveilles
Peux-tu me dire ce qui se passe dans l'univers ? »
« Oui ! répondit l'abeille, mais n'en soyons pas fières
J'ai vu des gens qui travaillaient sous le soleil
D'autres qui flânaient levant les yeux au ciel
Profitant de ceux qui s'occupaient sans cesse
Certains faisaient de très belles promesses
J'ai entendu aussi parler de politique
De l'argent, de l'or et même de république
Je ne sais pas trop en quoi cela consiste
Des mots également finissant par « iste »
J'ai surpris beaucoup de choses enfin
Je crois même qu'ils parlaient de la faim. »
« J'ai bien compris, répondit l'intelligente fourmi
Eh bien ! écoute ma chère et bonne amie
Tant qu'il y aura sur leur vaste terre
Des gens qui passent leur temps à ne rien faire
Il y aura toujours des miséreux
Et pourtant ce serait si facile d'y être heureux
Chez nous, vois-tu, nous n'avons pas ce souci
Chacune ici travaille en paix toute la vie

Et si leurs ententes ne sont nullement familières
Elles le sont, chez nous, dans nos ruches et dans nos fourmilières. »

Henri « Julot » MONJOVIS (1923-1996)

La vie de notre commune, il y a 50 ans, 1968 ...

Le Conseil Municipal est formé de 11 membres élus le 14 mars 1965 : MM. GORGEON Marcel (Maire), BERNARD Marcel, PATURAUD Marcel, BERNARD Jean, MARGUINAUD Fernand, MONJOVIS Henri, RIVAUD Robert, ALLOUIS Georges, PATURAUD Roger, FADERNE Maurice et DELILLE Claude.

Séance ordinaire du 28 janvier à 9 heures 30 :
Absents : MM. MARGUINAUD, BERNARD J, DELILLE, ALLOUIS.
Secrétaire : M. MONJOVIS.

- Adhésion à l'association des Maires et Elus de la Haute-Vienne pour 8,05 F ;
- Secours aux sinistrés de la Sicile, don de 50 F ;
- Dédommagement de M. IMBERT Camille, pour perte de culture, suite aux travaux d'adduction d'eau, pour un montant de 250 F ;
- Demande d'étude pour un projet d'alimentation en eau potable à partir des sources de Bantard auprès du service du Génie Rural afin d'alimenter en eau potable le reste de la commune. L'alimentation en eau du Bourg et du Latier est pratiquement terminée.

Séance ordinaire du 5 mai à 10 heures :
Absents : MM. MARGUINAUD, DELILLE, FADERNE, ALLOUIS
Secrétaire : M. MONJOVIS

- Des personnes désireuses de construire en dehors du Bourg rencontrent des difficultés de la part de l'Office Départemental de la Construction. Le cas se produit dans les environs du village de Plantedit, au lieu-dit « Le Cochon Fidèle ». Considérant que l'endroit est admirablement desservi tant au point de vue réseau routier que celui de l'alimentation en eau potable ou de l'électrification, considérant que l'implantation de nouvelles constructions est souhaitable dans l'intérêt communal, le Conseil Municipal demande que le lieu-dit « Le Cochon Fidèle » soit considéré comme zone d'extension ;
- Participation avec la commune de St Sulpice les Feuilles à la réalisation des chemins de « Chez Gros Jean » et de « Lavaupot ». Le coût pour la commune s'élève à 28 720 F, dont 20 000 pourraient être couverts par un emprunt auprès de la Caisse Centrale de Mutualité Agricole. Le Conseil décide de réaliser cet emprunt ;
- Demande de location du bâtiment abritant la Recette Distribution libre au 1er juin 1968 par M. BUJAUD. Mme BUJAUD s'offre à assurer la gérance de la cabine téléphonique. Le Conseil Municipal décide de louer le bâtiment au 1er juillet 1968 pour 120 F par mois, Mme BUJAUD assurera le fonctionnement de la cabine téléphonique dans les conditions à déterminer par l'administration des P et T ;
- Demande du maintien de la cabine téléphonique auprès de l'administration des P et T ;
- Revalorisation du contrat d'assurance responsabilité civile auprès de la SAMDA suite à la réalisation de l'adduction d'eau.

Séance ordinaire du 8 décembre à 10 heures :
Absents : MM. BERNARD J, BERNARD M, MARGUINAUD, ALLOUIS, FADERNE.
Secrétaire : M. DELILLE

- Utilisation de l'allocation scolaire pour des travaux de peinture à l'école, devis de M. MAZEAUD, peintre à St Sulpice les Feuilles, pour un montant de 1 968,40 F ;
- Location ancien bâtiment P et T signature d'un bail avec M. BUJAUD, pour un loyer mensuel de 120 F, bail consenti pour un an renouvelable par tacite reconduction ;
- Rémunération de la gérante de la cabine téléphonique du Bourg, Mme BUJAUD, pour un montant de 300 F annuel à compter du 1er janvier 1969. Pour l'année 1968 elle percevra la somme de 150 F ;
- L'indemnité de gestion du receveur municipal est portée à 65 F au 1er janvier 1968.

Si les fringales nocturnes sont vraiment proscrites, alors pourquoi y a-t-il une lumière dans le frigo ?

Le Trésor Public est le seul trésor qu'on ne cherche jamais et qui nous trouve toujours…

J'essaie d'éviter ce qui fait grossir le miroir et les photos

ORTEIL :
Petit appendice servant à détecter le coin des meubles dans le noir total.

On a tous des amis magiciens, ils disparaissent quand on a besoin d'eux et apparaissent quand ils ont besoin de nous.

Cette nuit un voleur est entré dans ma maison pour chercher de l'argent, je suis sorti du lit et nous avons commencé à chercher ensemble.

Boite à gants : boite de rangement de la voiture ou tu ranges tout… sauf des gants !

H€ur€u$€m€nt il y a €ncor€ d€$ g€n$ qui n€ p€n$€nt pa$ qu'à £'arg€nt !

MANGEZ 5 FRUITS ET LEGUMES PAR JOUR !
Ils me font marrer…
moi à la 3ème pastèque,
je cale.

A quelle vitesse se déroule la semaine
Luuuunnnnnnnnnnnnnnndiiiiiiii
Maaaaaaarrrrdddddddiiiiiiiiiiiiiiii
Meeeeerrrrcrrrrreeeeediiiiiiiiii
Jeuuuuuuuddddddddddddiiiiiiii
VendrediSamediDimanche

Dates	Evénements	Lieux
Jeudi 18 janvier	Début du recensement de la population	
Vendredi 19 janvier	Début enquête publique concernant la restauration des cours d'eau	
Jeudi 1er février	Début enquête INSEE sur le cadre de vie et la sécurité	
Samedi 10 février	Repas de chasse de l'ACCA	Salle de Bantard
Mardi 13 février	Collecte des encombrants	
Samedi 17 février	Fin du recensement de la population	
Mardi 20 février	Fin de l'enquête publique concernant la restauration des cours d'eau	
Samedi 24 mars	Course UFOLEP et repas du Comité des Fêtes	Salle de Bantard
Samedi 7 avril	Spectacle la Culture au Grand Jour à 20h30	Salle de Bantard
Mercredi 18 avril	Collecte des encombrants	
Lundi 30 avril	Fin de l'enquête INSEE sur le cadre de vie et la sécurité	
Mardi 8 mai	Commémoration armistice 1945 à 11h30	Mairie
Jeudi 10 mai	Loto du Foot	Salle de Bantard
Samedi 19 mai	Banquet du Foot	Salle de Bantard
Samedi 9 juin	Tournoi et Méchoui du Foot	Stade
Samedi 23 juin	Soirée Moules Frites et Feu St Jean du Comité des Fêtes	Salle de Bantard
Samedi 21 juillet	Soirée entrecôtes du Foot	Salle de Bantard
Dimanche 22 juillet	Pétanque du Foot	Bantard
Lundi 6 août	Collecte des encombrants	
Samedi 11 août	Méchoui de l'ACCA	Salle de Bantard
Dimanche 11 novembre	Commémoration armistice 1918 à 11h30	Mairie
Mardi 27 novembre	Collecte des encombrants	
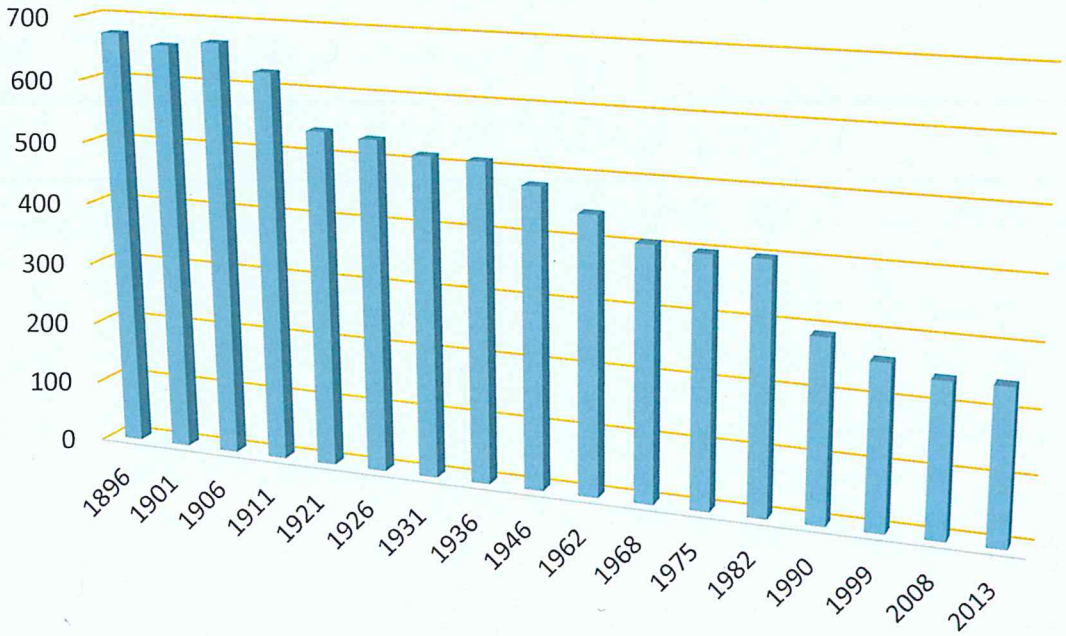
Evolution de la population de St Georges les Landes de 1896 à 2013